Mise en ligne : 4 décembre 2023. www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE DU CONGO FRANÇAIS

Société Hydro-Électrique du Congo Français (La Journée industrielle, 28 août 1928)

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet, en tous pays, et notamment au Congo français, l'étude, l'obtention ou l'achat de toutes concessions pour l'installation ou l'exploitation de tous services d'éclairage électrique ou transport de force, de traction et, en général, la production et l'utilisation de l'électricité, dans tous ses emplois; l'achat, la construction et l'exploitation de tous barrages et usines.

Le siège social est à Paris, 29, rue de Londres 1.

Le capital est de 500.000 fr. en actions de 100 francs, toutes souscrites en numéraire. En outre, il a été créé 10.000 parts de fondateur, sur lesquelles 8.000 ont été allouées à MM. Auquier ², à Bruxelles, 94, boulevard Brandt-Whitlock, et Poulalion ³, à Bois-Colombes (Seine), 42, rue de la Paix, qui recoivent, de plus, une somme de 150.000 francs.

Les premiers administrateurs sont MM. Émile Decharneux, industriel, à Bruxelles, 142, rue de l'Intendant ; Jean-Gabriel Hamon ⁴, à Paris, 12, rue Lauriston ; Robert-Jean Jarry ⁵, à Paris, 74, rue Erlanger ; Philippe Léonard, à Bruxelles, 41, rue des Drapiers ; Auquier et Poulalion.

> Électrification (Les Annales coloniales, 22 octobre 1929)

La Société Hydro-Électrique du Congo Français, dont le siège social est à Paris, 29, rue de Londres, a sollicité l'autorisation d'aménager sur le Djoué, près de son confluent avec le Congo (circonscription du Pool), une force hydro-électrique comportant barrage, prise d eau, canal de dérivation, usine génératrice, en vue de la production d'énergie électrique destinée à tous usages et, entre autres, à la distribution de l'énergie électrique sur le territoire de la commune de Brazzaville.

> À L'OFFICIEL (Les Annales coloniales, 11 juillet 1930)

> > Éclairage de Brazzaville

Un décret en date du 25 .juin dernier accorde à la Société Hydro-Electrique du Congo:

¹ Siège de la Compagnie de la Chine et des Indes.

² Edgar Auquier : administrateur de la Compagnie coloniale des produits tannants, à Cayenne, filiale de la Compagnie de la Chine et des Indes.

³ Pierre Poulalion : lieutenant de vaisseau, pilote aviateur, ancien directeur des Transports aériens guyanais. Voir encadré. Partenaire de la Compagnie de la Chine et des Indes dans plusieurs affaires.

⁴ Jean-Gabriel Hamon : président de la Compagnie de la Chine et des Indes. Voir encadré.

⁵ Robert-Jean Jarry : administrateur de la Compagnie de la Chine et des Indes et filiales.

- 1° la concession d'établissement et d'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute d'eau existant sur le Djoué entre son confluent avec le fleuve Congo et le port sur le Djoué de la ligne de chemin de fer Congo Océan à Goma-Tsé-Tsé.
- 2" la concession de la distribution publique de l'énergie électrique à Brazzaville pour tous usages, sauf la fourniture de l'énergie pour force motrice aux entreprises de transport en commun.

À propos de Brazzaville-les-Ténèbres (Suite) (*L'Étoile de l'AEF*, 31 janvier 1931)

L'électricité à Brazzaville ?

« Parlons-en toujours. Ne l'espérons jamais ! », murmurent ceux qui l'attendent depuis des années et des années.

Promise pour 1926, puis, sans faute, pour 1927, nous l'attendons encore.

Si on ne jugeait de la valeur de M. Antonetti que par cette pitoyable affaire, nous aurions une piètre opinion de lui. De l'autre côté du Pool, la nuit, sous sa débauche de lumière, la capitale belge Kinshasa-Léopoldville nous insulte de ses milliers dé lampes électriques.

Depuis des années, bientôt dix, nos voisins ont l'électricité.

Chez nous, rien. Si, on laissé commander par une incompétence notoire, en 1924, un matériel précieux, cher, mais inutile, inutilisable, qui pourrit dans des hangars écroulés!

L'imbécile qui le commanda et coûta cher au pauvre budget de l'A.-E. F., a, depuis, augmenté trois fois de gradé, sans doute.

Les criminels qui le laissèrent pourrir dans les herbes de la Briqueterie et ailleurs, ont eu de l'avancement aussi à leur tour.

La question de l'eau à Port-Gentil ⁶, celle de l'électricité à Brazzaville sont la preuve indiscutable que quelque chose de rouillé, ou de cassé, est dans la pesante machiné administrative. Deux scandales présentant une grande similitude.

Si nous n'avions encore que ces scandales!

Si là s'arrêtait ou se bornait cet aveuglement, ce j'm'en-fichisme administratif qui fait fi des intérêts de la collectivité et de ceux à eux confiés!

Non, il pèse partout... il écrase...

Il étouffe et tue l'A.-E. F. ! C'est un fait.

*

Nous ne verrons pas cette année les travaux commencés par la Société Hydro-Électrique du Congo Français.

Nous ne les verrons probablement pas non plus l'autre année, et peut-être jamais.

C'est très triste. Oui ie lé sais.

C'est très A. E. F., voilà tout!

La société concessionnaire a un papier.

Grâce à ce papier, on ne peut traiter avec d'autres organismes. Le monopole, appartient ainsi à une société.

Que vaut-elle ? --- Avait-elle des capitaux derrière elle ? Assurés ?

⁶ Voir la dernière Étoile, page 15, qui dévoile, sous une forme plaisante, ce scandale inouï.

Ces questions viennent toutes seules sur les lèvres des gens sensés.

Hélas !

Le bruit court depuis longtemps :

- que la société n'a pas pu trouver d'argent ;
- que les clauses de la Convention n'étant, d'ailleurs, pas très bonnes, on n'en trouvera pas facilement ;
- que, autant au ministère qu'au gouvernement général à Brazzaville, on ne sait pas comment se terminera la chose.

En vérité je vous le dis, nous sommes dans une colonie maudite!

Suite:

Rachat par l'Union électrique coloniale.

DISSOLUTIONS Société Hydroélectrique du Congo français (*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1933)

Une récente assemble extraordinaire a prononcé la dissolution anticipée de cette société anonyme ayant siège à Paris, 48, rue de la Bienfaisance. Elle a nommé comme liquidateur M, Albert Marfeing, ingénieur à Paris, 22, rue de Douai.

ingenieui